

03 déc 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 décembre 2004](#)

Ressortissants de la Confédération suisse

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant les statuts des agents de l'Etat et l'arrêté royal (**) portant statut pécuniaire du personnel des services publics fédéraux.

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant les statuts des agents de l'Etat et l'arrêté royal (**) portant statut pécuniaire du personnel des services publics fédéraux.

Le projet élargit la condition de nationalité pour l'accès aux emplois, qui ne sont pas liés à l'exercice de la puissance publique, ni destinés à sauvegarder les intérêts généraux de l'Etat ou d'autres collectivités, aux ressortissants de la Confédération suisse (***).(*) du 2 octobre 1937.(**) du 29 juin 1973.(***) conformément à l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes, fait à Luxembourg le 21 juin 1999 et ratifié par une loi du 30 janvier 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe